



**ALGERIE TELECOM SPA**  
**DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANEREF :**  
DOT/SDT/DRA/10/2024 Relizane : 05/03/2024

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE  
RELIZANE

**SARL ESSABKHA**  
Bloc A 1<sup>er</sup> étage BOUZGHAIA CHLEF

**Objet :** 1<sup>ER</sup> Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°38/2023 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisations pour réseau distribution FTTX, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°19 du 21/01/2024 relatif aux travaux de la Cité Cité Olade Henni + Nouairia Mediouna il a été constaté :

**-Absence sur le chantier depuis le 04/03/2024 à ce jour.**

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



**Le Directeur**  
Directeur Opérationnel Des  
Télécommunications De Relizane  
Salim DJINJELI